









titre des catégories d'actions suivante

ACTIONS DE FORMATION

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

REPUBLIQUE FRANÇAISI

■ ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISS



Présentation des formations:

Assistant de service social/Éducateur spécialisé/ Éducateur de jeunes enfants/Éducateur technique spécialisé



Quel est le niveau d'études des formations: A.S.S / E.S / E.J.E / E.T.S ?



- Ces 4 formations sont gradées licence : niveau 6
- Ces formations durent 3 ans et sont en alternance.
- L'alternance des formations au sein de l'IRTS CA consiste à suivre la formation sur une phase pratique (stages) et une théorique (cours) à l'institut.
- A ne pas confondre avec la formation en apprentissage qui se fait chez un employeur avec un maître d'apprentissage pour la partie pratique et l'IRTS CA pour la partie théorique.



Quel niveau d'études pour intégrer la formation ?



- Vous devez être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- Ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
- Ou bénéficier d'une validation de vos études, de vos expériences professionnelles ou de vos acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les lauréats de l'Institut de l'engagement sont admissibles de droit aux entretiens oraux d'admission.



Les lycéens inscrits en classe de Terminale peuvent se présenter à la sélection d'une ou plusieurs formations en s'inscrivant sur la plateforme Parcoursup et ce quelque soit la filière du Baccalauréat.



Comment s'inscrire à la sélection ?



❖ Vous êtes lycéen inscrit en classe de Terminale, étudiant en réorientation, apprenti, les inscriptions s'effectuent sur la plateforme « Parcoursup » : www.parcoursup.fr



Il est conseillé aux candidats souhaitant s'inscrire uniquement à l'apprentissage de faire également une inscription sur la formation initiale de la même filière.

❖ Vous êtes **Demandeur d'emploi** ou **Salarié**, les inscriptions à la sélection se font sur le site : <u>www.irtsca.fr</u> rubrique Admissions



Par quelles voies la formation est-elle accessible ?



\shi La voie directe:

Les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par la Région Grand Est peu importe l'origine géographique des étudiants .

❖ La voie de l'apprentissage : voir le lien suivant pour les conditions : http://www.arassm.fr/

C'est au futur apprenti de faire les démarches pour trouver un employeur.

\Delta La voie de la formation continue.



Quelles sont les dates d'inscription aux sélections ?

- ❖ Inscriptions : du 20 janvier au 29 mars 2022
- Pour les lycéens, étudiants en réorientation, apprentis :





➤ Pour les demandeurs d'emploi ,les salariés en CDD et CDI, les reconversions professionnelles... l'inscription sur le **site de l'IRTS CA** pour ce public se fait sur deux listes distinctes :

<u>La liste Quota</u> concerne : les demandeurs d'emploi, salariés en CDD dont le contrat se termine au plus **tard le 31 août 2022**, reconversion professionnelle. Pour les candidats inscrits sur cette liste, les frais de la formation pédagogique sont pris en charge par la Région Grand Est.

(Veuillez vérifier votre éligibilité à la prise en charge de la formation sur le site de la Région Grand Est : https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/prise-charge-frais-de-formation-secteur-sanitaire-social/).

<u>La liste Hors Quota</u> concerne : les salariés en CDI et cas particuliers dont la formation pédagogique n'est pas financée par la Région Grand Est.



A combien s'élèvent les frais de sélection ?



- Frais de sélection par filière : 150 € (dossier et entretien)
- ❖ Inscription filière initiale et apprentissage : un seul paiement sera effectué pour une même filière.
- Aucun remboursement ne sera effectué :
- > en cas de désistement
- > si le candidat n'est pas admis à intégrer la formation



Quand ont lieu les entretiens?



* <u>Période prévisionnelle des entretiens</u>:

> du 20 avril au 5 mai 2022

❖ Dates prévisionnelles par filière :

> ASS: 20 et 21 avril 2022

> ETS: 21 avril 2022

> EJE : 23 avril /4 et 5 mai 2022

> ES: 26/28 et 30 avril 2022

❖ <u>Dates de convocation</u> :

➤ Les candidats recevront quelques jours avant l'entretien une convocation par mail.



Comment se déroule la sélection ?



La sélection prend en compte :

Les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession. (Art.D.451-28-5 du Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.)

Entretien de 30 minutes mené par deux formateurs destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à exercer la profession.

❖ Nombre de places par filière et financées par la Région Grand Est :

ES	ASS	EJE	ETS
59	44	25	12



- **L'évaluation s'appuiera** sur la motivation pour le choix de la formation ainsi que sur les sept attendus nationaux communs aux quatre diplômes d'Etat :
- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde.
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe.



Quelles sont les qualités requises pour suivre ces formations ?



Liste non exhaustive:

- Patience
- Disponibilité
- ❖ Sens de l'observation
- ❖Capacité à travailler en équipe
- ❖Sens des responsabilités
- ❖ Capacité d'écoute
- ❖Ouverture d'esprit
- Investissement personnel
- Intérêt pour les problèmes humains et sociaux...



Quels sont les frais de scolarité ?



- **♦** 760 € par année universitaire (sous réserve de modification)
- ❖ 65 € de caution du centre de documentation
- ❖ 92 € : CVEC pour les statuts étudiants non boursiers de niveau 6 à acquitter auprès du CROUS.
- ❖ Bourses régionales (simulation possible sur le site de la Région Grand EST, <u>quel que</u> <u>soit l'origine géographique des étudiants</u>).
- ❖ Prise en charge des frais de la formation pédagogique par la Région Grand EST, <u>peu</u> <u>importe l'origine géographique</u>. (ci-dessous conditions générales de prise en charge de la formation pédagogique par la Région Grand Est.)



Quelles sont les conditions de prise en charge du coût de la formation pédagogique par la Région Grand-Est?



> Conditions générales de prise en charge du coût de la formation pédagogique par la Région Grand-Est sous réserve de modification à la rentrée de septembre 2022.



Vous êtes non démissionnaire au cours de la période de référence*, qui s'étend :

- ▶ Pour les bac et infra-bac (AMBU-ME-TISF) : entre la date de clôture des inscriptions aux concours ou épreuves de sélection et le démarrage de la formation ;
- ▶ Pour les **niveaux infra-bac** (AS-AP) : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite aux épreuves de sélection et le démarrage effectif de la formation ;
- ▶ Pour les niveaux post-bac quelles que soient les modalités de sélection : entre le 8 avril 2021 et le démarrage effectif de la formation.

Vous avez démissionné pour l'un des motifs suivants:

- ▶ Rupture à l'initiative du salarié d'un contrat aidé, d'un emploi d'avenir, d'un service civique, d'un contrat volontariat gendarmerie ;
- ▶ Pour cause de non-paiement des salaires ;
- ▶ Pour **suivre le conjoint** suite à une mutation ou mariage;
- ▶ Pour suivre son enfant handicapé admis dans une structure d'accueil:
- ▶ Pour cause de violences conjugales ;
- ▶ Pour cause d'actes délictueux dans le cadre du contrat de travail.

Vous avez démissionné avant la période de référence.

Vous n'avez pas renouvelé votre CDD.

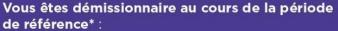


*période de référence : période durant laquelle votre statut est examiné pour déterminer si vous êtes éligible à la prise en charge régionale du coût de votre formation

possibilité de mobiliser







- ▶ Pour les niveaux infra-bac (AMBU-ME-TISF) : entre la date de clôture des inscriptions aux concours ou épreuves de sélection et le démarrage de la formation
- ▶ Pour les niveaux infra-bac (AS-AP) : 6 mois avant l'entrée en formation de l'année de réussite aux épreuves de sélection et le démarrage effectif de la formation
- ▶ Pour les niveaux post-bac quelles que soient les modalités de sélection : entre le 8 avril 2021 et le démarrage effectif de la formation.





VOUS ÊTES SALARIÉ

- Vous avez un contrat de travail dont la durée est inférieure à 18 heures par semaine ou 78 heures par mois en moyenne durant les neuf mois précédant l'entrée en formation;
- Vous avez un contrat de travail à durée déterminée qui expire au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation;
- Votre congé parental a pris fin avant le démarrage de la formation;
- ➤ Votre contrat de travail est rompu : licenciement, rupture conventionnelle de CDI... la procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée ;
- ➤ Vous êtes VDI ou auto-entrepreneur et votre salaire moyen sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation s'élève mensuellement au maximum à 610 euros.

obligation de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF)



- ➤ Vous avez gardé un lien juridique avec un employeur;
- ► Vous êtes en congé parental ;
- ➤ Vous êtes en congé sabbatique, en disponibilité, en congé de formation professionnelle, commerçant, profession libérale, ...;
- ► Vous êtes VDI ou auto-entrepreneur.





L'inscription à Pôle emploi est **obligatoire**.





Quelques conseils pour les sélections



Il est conseillé aux candidats de :

- Rencontrer des professionnels du secteur et échanger sur les professions;
- * Rencontrer des apprenants de l'IRTS CA et échanger sur les formations;
- ❖ Parcourir le site de l'IRTS CA pour prendre connaissance du contenu et des finalités des formations;
- Se renseigner sur les professions du social ;
- ❖ D'avoir des références à des expériences collectives et d'engagement (bénévolat , service civique, travail coopératif , encadrement et animation...);
- Savoir organiser son travail et de travailler seul et en équipe;
- Avoir un intérêt pour les questions de société et un esprit de curiosité;
- Avoir des compétences écrites et orales;
- ❖ Avoir une attitude sérieuse face au travail et respecter autrui...
- * Avoir anticiper les frais annexes à la formation : frais de déplacement sur le terrain de stage , déplacement domicile-IRTS CA, vie quotidienne , permis



❖ Où se déroulent les cours théoriques ?

A l'IRTS Champagne Ardenne à Reims (8 rue Joliot Curie 51100 REIMS). Vidéo de l'établissement sur le site de l'IRTS CA dans la rubrique « L'IRTS CA »

❖ Où se font les stages ?

En majorité en Région Grand EST mais possibilité de les réaliser hors Région et à l'étranger.

Quelle filière de Baccalauréat permet de passer les sélections ?

Toutes les filières de Baccalauréat général, technologique et professionnelle permettent de se présenter aux sélections pour intégrer les formations du secteur.

Peut-on percevoir des Bourses d'études ?

Les étudiants et les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'ASS ou du RSA peuvent percevoir des bourses régionales quel que soit l'origine géographique sous conditions de ressources.



Quel est le coût et quelle est la prise en charge des frais pédagogiques ?

Pour les demandeurs d'emploi et les étudiants, les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par la Région Grand EST quel que soit l'origine géographique. (Veuillez vérifier votre éligibilité à la prise en charge de la formation sur le site de la Région Grand Est : https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/prise-charge-frais-de-formation-

Pour les salariés en CDI, un devis est mis à disposition des employeurs sur notre site.

❖ Y a-t -il des logements étudiants au sein de l'institut ?

secteur-sanitaire-social/ .

Il n' y a pas de logement à l'IRTS CA. Nous vous conseillons de vous rapprocher du CROUS, des bailleurs sociaux et privés dès l'annonce de vos résultats.

Quelle est l'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme ?

L'insertion professionnelle est très rapide dès l'obtention du diplôme soit en cdd ou cdi.





Rajae KAMAL

Chargée des Admissions

rajae.kamal@irtsca.fr

0326069314



INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS 03 26 06 22 88 contact@irtsca.fr

www.irtsca.fr



www.irtsca.fr







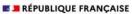
(in) school/irts-champagne-ardenne











au titre des catégories d'actions suivantes

REIMS